

Berne, le 4 mai 2023

## Manipulation de compétitions sportives : rétrospective 2022 de la plateforme nationale



## Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Sources des signalements d'activités suspectes	4
3.	Vue d'ensemble des signalements reçus	6
3.1	<i>Disciplines sportives</i>	6
3.2	<i>Catégories de compétitions</i>	8
3.3	<i>Genre</i>	9
4.	Traitement par la Gespa	9
4.1	<i>Autorités de poursuite pénale</i>	9
4.2	<i>Groupe de Copenhague</i>	9
5.	Cas ayant un lien avec la Suisse	10
6.	Remarques finales	10
	Annexe	11

## 1. Introduction

En signant la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives<sup>1</sup> (Convention de Macolin) en 2014 à Macolin, la Suisse s'est engagée envers ses partenaires internationaux à collaborer ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures concrètes. Tandis que la coordination de la lutte contre le phénomène de la manipulation des compétitions sportives et les autres aspects liés à la politique du sport relèvent de la compétence de l'Office fédéral du sport, la loi fédérale sur les jeux d'argent<sup>2</sup> délègue à la Gespa la fonction de bureau de communication, en sa qualité de «plateforme nationale». En tant que telle, la Gespa assure la circulation des informations entre les parties impliquées (associations sportives, autorités de poursuite pénale, bureaux de communication étrangers, exploitants de paris, etc.) et joue ainsi un rôle central dans la poursuite des cas suspects concrets.

La loi dispose qu'en cas de soupçon de manipulation d'une compétition sportive qui a lieu en Suisse ou pour laquelle des paris sont proposés en Suisse, les associations et organisations sportives ayant leur siège en Suisse qui participent à cette compétition, l'organisent, en assurent le déroulement ou la surveillent en informant la Gespa (art. 64, al. 2 LJAr). Les deux sociétés de loterie (Swisslos et la Loterie Romande) sont elles aussi légalement tenues d'informer la Gespa si elles soupçonnent une manipulation d'une compétition sportive pour laquelle elles proposent des paris sportifs (art. 64, al 1, LJAr). Selon le cas d'espèce, la Gespa transfère les informations reçues, conformément aux prescriptions légales, aux autorités de poursuite pénale ou à d'autres autorités, ainsi qu'aux sociétés de loterie, aux organisations sportives et aux bureaux de communication à l'étranger.

En sa qualité de plateforme nationale suisse, la Gespa est également représentée au sein du Groupe de Copenhague (GdC). Celui-ci agit comme le réseau des plateformes nationales et soutient l'échange d'informations entre les Etats. Divers groupes de travail développent et perfectionnent des outils et des processus afin d'améliorer continuellement cet échange d'informations. Grâce à la plateforme en ligne de l'autorité danoise antidopage (add), les partenaires du GdC peuvent échanger des informations concernant des activités suspectes de manière simple et sécurisée.

Après l'entrée en vigueur formelle de la Convention de Macolin en 2019, le comité de suivi a lui aussi entamé ses travaux. Le directeur adjoint de la Gespa également partie de la délégation suisse. Outre la Suisse, la Grèce, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la République de Moldavie et l'Ukraine ont ratifié la convention. En Islande, la ratification devrait entrer en vigueur au premier semestre 2023.

En tant que bureau de communication, la Gespa continué d'œuvrer en 2022 comme pivot en Suisse pour l'échange d'informations entre les milieux sportifs, les sociétés de loterie (en leur qualité d'exploitants de paris sportifs), les institutions de la Convention de Macolin, d'autres partenaires internationaux et les autorités de poursuite pénale. Grâce à ce dispositif, la Suisse reste en mesure de fournir des données officielles sur le thème de la manipulation des compétitions sportives, en application de son mandat légal. Le présent document présente et analyse dûment l'échange d'informations, en particulier les signalements reçus concernant des activités suspectes. L'évaluation de la Gespa ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude scientifique. La Gespa entend plutôt donner le bon exemple dans un domaine où la transparence est un moyen important pour lutter contre les mauvaises pratiques.

---

<sup>1</sup> RS 0.415.4.

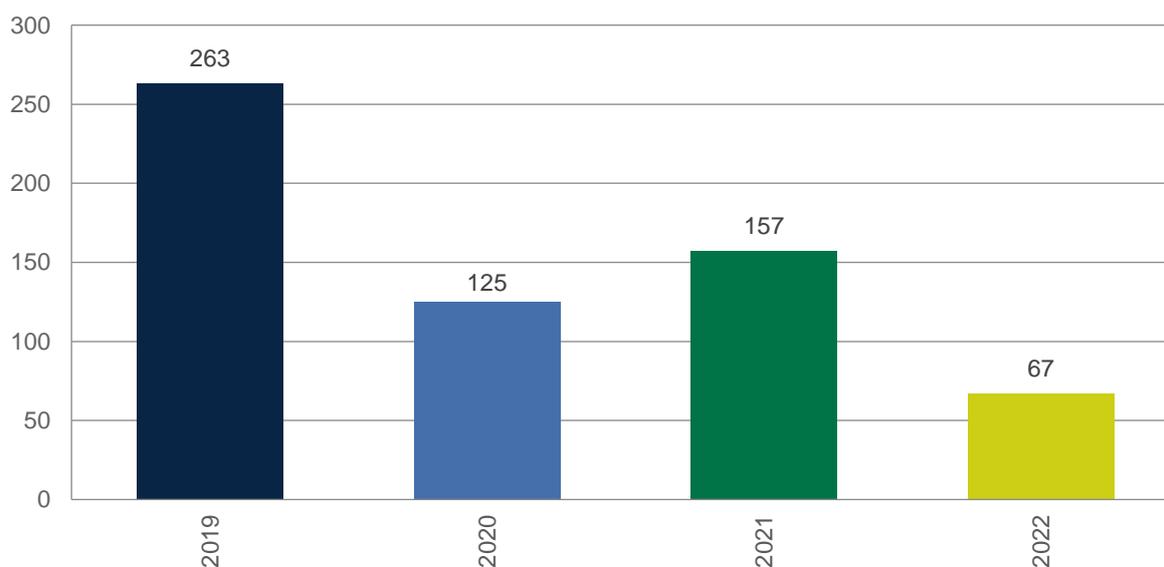
<sup>2</sup> LJAr, RS 935.51.

Aucun sport n'est à l'abri de manipulations. Le fait qu'une organisation respecte ses obligations légales d'annonce constitue toutefois un indice fort de son engagement en faveur de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives.

Soulignons encore qu'un signalement ne signifie aucunement qu'il y a effectivement eu manipulation. Les signalements s'appuient sur des anomalies et des irrégularités qui peuvent résulter d'une manipulation. Cependant, il n'est généralement possible de détecter un cas de manipulation qu'en croisant les données et les observations provenant de bureaux de plusieurs pays. Le simple tri et l'examen par la Gespa permettent déjà d'expliquer de nombreux événements sans qu'il ne faille conclure à l'existence d'une manipulation. La variation soudaine et importante d'une cote sur le marché des paris peut, par exemple, découler de l'annonce de la blessure d'un joueur spécifique. Le présent document ne présente que la partie quantitative des signalements.

## 2. Sources des signalements d'activités suspectes

L'année dernière, la Gespa a reçu un total de **67 signalements d'activités suspectes** en lien avec **57 compétitions**. Ces chiffres s'inscrivent en net recul par rapport à l'exercice précédent (2021 : 157 signalements concernant 138 compétitions), et par rapport à 2020 (125 signalements concernant 97 compétitions) – année durant laquelle diverses restrictions avaient été ordonnées dans le domaine sportif en raison de la pandémie. Les chiffres 2022 sont ainsi sensiblement en-deçà du nombre de signalements d'avant la pandémie (2019 : 263 signalements concernant 192 compétitions). L'évolution du nombre de signalements reçus par la Gespa depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent est la suivante:



Illustr. 1: nombre de signalements reçus par année

Le recul du nombre de signalements n'a pas de cause évidente. Les efforts coordonnés au niveau international de lutte contre la manipulation de compétitions sportives commencent sans aucun doute à porter leurs fruits et compliquent la manipulation. Mais le choix de l'offre de paris autorisés a lui aussi certainement une incidence, dans la mesure où l'obligation de signalement est généralement subordonnée l'admissibilité des paris sur tel ou tel événement en Suisse. La liste des disciplines sportives, compétitions et types de paris autorisés est publiée sur le site de la Gespa [www.gespa.ch](http://www.gespa.ch). Elle est révisée et actualisée régulièrement. Les derniers chiffres nous laissent penser que la liste ne contient aucun événement présentant un risque de manipulation excessif. Ces aspects sont positifs. Mais de toute évidence, les auteurs de manipulation s'adapteront eux aussi aux évolutions de la situation et tenteront, par diverses mesures, de rester sous le radar des exploitants de paris sportifs, des organisations sportives, des sociétés de surveillance et des acteurs étatiques. En fin de compte, plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de la diminution des signalements.

La plupart des signalements reçus en 2022 provient de **Sportradar**<sup>3</sup>. Concrètement, la société a transmis **19** alertes. Par rapport l'année précédente (2020 :22 signalements), le nombre de cas suspects annoncés par Sportradar est resté relativement constant malgré la forte diminution du nombre total d'annonces. La Gespa a en outre reçu divers signalements du **GLMS**<sup>4</sup> (The Global Lottery Monitoring System), de la Fédération internationale de football **FIFA** et du réseau **GdC**. GLMS a ainsi émis **16** signalements, la FIFA également **16** et le GdC **11**.

Avec **deux** annonces en 2022 (2021: 25), l'**UEFA** a transmis sensiblement moins de signalements à la Gespa qu'un an plus tôt. Il convient toutefois de souligner que l'UEFA a toujours cherché à instaurer un échange actif, et expliqué en toute transparence qu'il n'y avait tout simplement pas eu plus de cas suspects concernant les matchs sur lesquels il est possible de parier en Suisse. Aucun indice ne laisse donc penser que l'UEFA aurait négligé son obligation légale d'annonce.

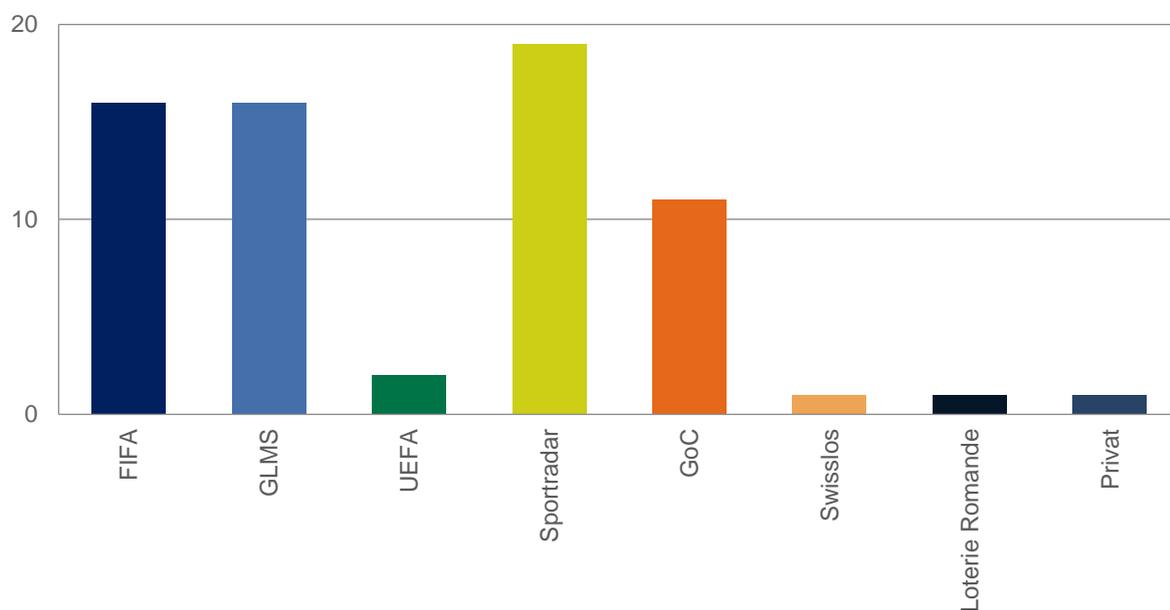
Les deux sociétés de loterie, **Swisslos (1)** et la **Loterie Romande (1)**, ont chacune transmis un signalement à la Gespa. Elles sont légalement tenues d'informer la Gespa si elles soupçonnent une manipulation d'une compétition sportive pour laquelle elles proposent des paris sportifs (art. 64, al 1, LJAr). Enfin, un **particulier (1)** a communiqué un soupçon de manipulation à la Gespa. Tous les signalements sont récapitulés par source à la page suivante (illustr. 2).

Rappelons que les bases juridiques permettent de signaler à la Gespa les cas suspects même en l'absence d'obligation légale d'information (par exemple, lorsqu'il n'est pas possible de placer des paris en Suisse sur une compétition spécifique). Si elles entendent lutter efficacement contre les manipulations, les associations internationales ayant leur siège en Suisse disposent avec la Gespa d'un interlocuteur étatique intégré au niveau international et capable de transmettre les signalements d'activités suspectes

<sup>3</sup> La société Sportradar SA a son siège en Suisse. Elle enregistre des données sportives et les transforme en contenus numériques. Elle est donc un prestataire de services pour les médias sportifs, l'industrie des paris sportifs (cotes de paris) et les fédérations sportives internationales. Ses données contribuent également à lutter contre la manipulation de compétitions sportives.

<sup>4</sup> Fondé par European Lotteries (EL) et la World Lottery Association (WLA), le GLMS exploite un système de surveillance du même nom qui vise à détecter et à analyser les activités de paris inhabituelles. GLMS s'appelle ULIS (United Lotteries for Integrity in Sports) depuis fin 2022).

aux autorités compétentes nationales et étrangères en se fondant sur des bases juridiques claires en matière de protection des données.



Illustr. 2: Nombre de signalements reçus par source

### 3. Vue d'ensemble des signalements reçus

L'annexe contient un tableau présentant l'ensemble des résultats.

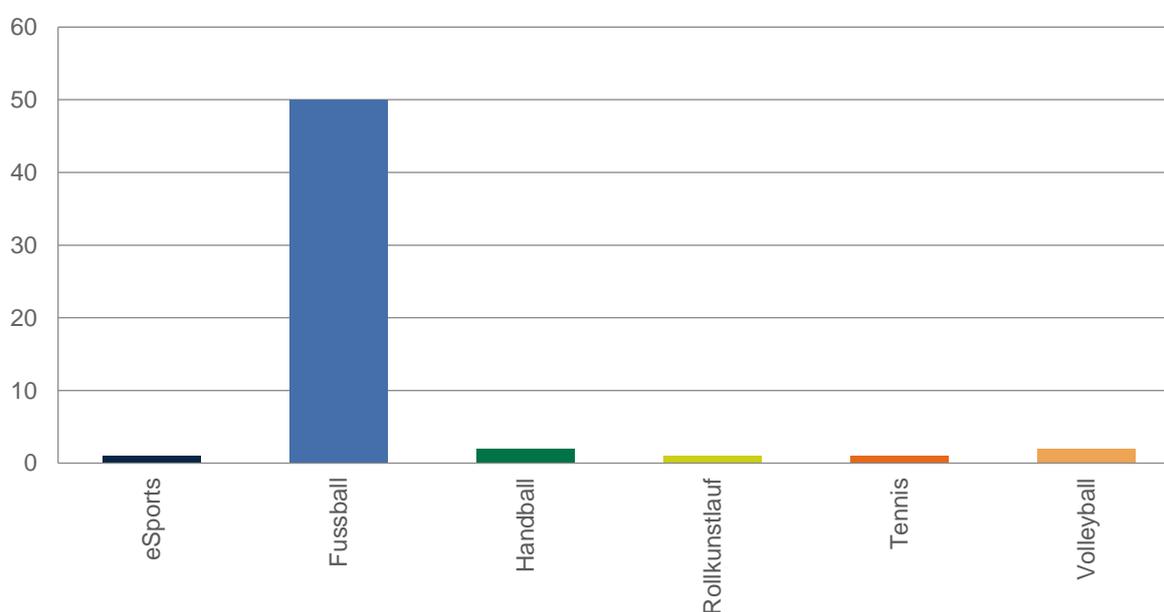
#### 3.1 Disciplines sportives

En 2022, la Gespa a reçu des signalements de cas suspects à propos de 57 manifestations sportives différentes. Près de 88% de ces signalements concernaient le **football (50)**. Malgré un recul en chiffres absolus (2021: 107 signalements), la proportion de cas signalés pour cette discipline sportive a progressé (2021 : 77 %). Le football est le sport qui génère de loin le plus de paris sportifs à travers le monde. Le nombre élevé de matchs proposés sur le marché des paris et les importants chiffres d'affaires générés expliquent et justifient à eux seuls le nombre élevé de signalements d'activités suspectes. Ce n'est un secret pour personne que le football est fortement affecté par les manipulations. Dans le même temps, les autorités de ce sport combattent activement ce fléau. La Gespa salue expressément le rôle actif et l'approche institutionnalisée du sujet par les fédérations internationales de football.

Avec 17 signalements, le **tennis** occupait le deuxième rang du nombre de signalements en 2021. L'année dernière, le nombre de cas communiqués a chuté (**1**) et retrouve le niveau des années précédentes (2020 : 3; 2019 : 1). Pour diverses raisons, le tennis est depuis longtemps confronté au problème des matchs arrangés. Les prix en espèces offerts par les tournois ne couvrent pas les frais de la majorité des joueurs et joueuses professionnels. En outre, les manipulations dans le contexte des paris sur des événements (p. ex. double faute intentionnelle ou octroi intentionnel d'un break à un certain score) peuvent passer inaperçues et n'impliquent quasiment aucun risque. Les incitations à la manipulation et

les risques qui en découlent s'en trouvent exacerbés. Malgré tout, la Gespa n'a reçu qu'un signalement, ce qui pourrait s'expliquer entre autres par les facteurs suivants: par nature (en raison des prix en espèces plus faibles), les manipulations ont beaucoup plus souvent lieu dans le cadre de tournois des catégories inférieures de l'ITF, sur lesquels les sociétés de loterie suisses – précisément pour cette raison – ne sont pas autorisées à proposer des paris. En outre, l'ITF (comme l'ATP et la WTA) n'a pas son siège en Suisse ; elle n'est donc pas soumise à l'obligation légale de signalement. Cette dernière s'applique toutefois aux organisateurs de tournois ITF en Suisse.

Les disciplines du **handball (2)** et du **volley-ball (2)** ne sont pas aussi populaires en Suisse que le football, le hockey sur glace ou le tennis. Si l'on tient compte du fait que les sociétés de loterie proposent une offre relativement large de paris sur les matchs de ces disciplines et que les associations internationales ont leur siège en Suisse, le nombre de communications semble plutôt faible, à l'instar des années précédentes.



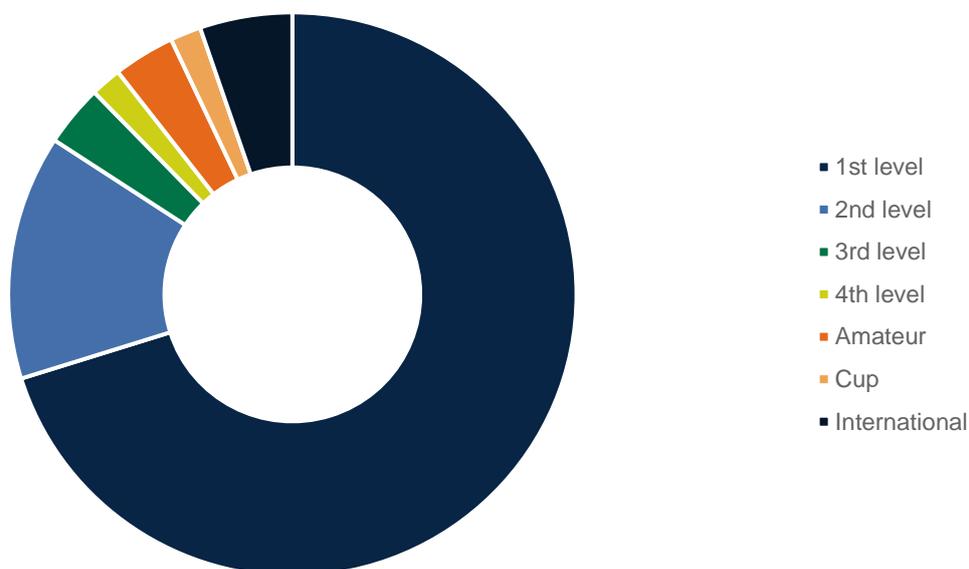
Illustr. 3: Signalements reçus par discipline sportive

En 2022, la Comlot a également reçu des signalements concernant le **patinage artistique sur roulettes (1)** et l'**e-sport (1)**. Le patinage artistique sur roulettes est une discipline marginale qui n'appartient à l'offre de paris d'aucune des deux sociétés de loterie. Quant à l'e-sport, il gagne toutefois en popularité, entraînant l'étoffement parallèle de l'offre mondiale de paris proposés sur ces événements. Tandis que les cas suspects ont tendance à diminuer dans d'autres disciplines, même au niveau international, les indices selon lesquels ils augmentent de manière significative dans le secteur des e-sports se multiplient. Rappelons ici expressément que les sociétés de loterie suisses n'ont pas le droit de proposer des paris sur les e-sports.

Contrairement aux exercices précédents, la Gespa n'a reçu aucun signalement à propos du **basketball** et du **hockey sur glace** au cours de l'année sous revue. L'absence d'alertes sur ces sports est plutôt étonnante dans la mesure où ceux-ci sont très populaires en Suisse et que les fédérations internationales ont leur siège en Suisse.

### 3.2 Catégories de compétitions

Pour diverses raisons (notamment la situation économique des clubs et des athlètes), les compétitions des ligues et catégories inférieures sont plus souvent l'objet de manipulations que les matchs des ligues supérieures, plus populaires et que les grandes manifestations bénéficiant d'une vaste couverture médiatique. C'est également l'une des raisons principales pour lesquelles les deux sociétés de loterie suisses ne peuvent proposer qu'un nombre très limité de paris sur des événements sportifs relevant de ligues inférieures. Cette restriction vise à préserver l'intégrité du sport et à améliorer la sécurité de l'offre de paris sportifs pour les consommateurs suisses.



Illustr. 4: Signalements reçus par catégorie de compétition

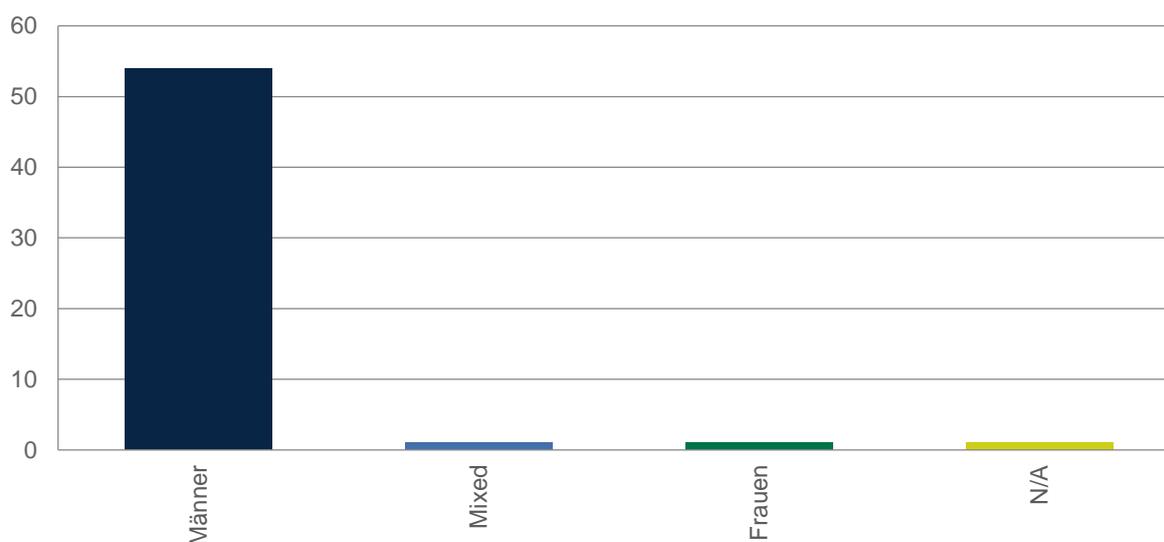
Conformément à l'offre de paris très limitée sur les compétitions des ligues inférieures, la plupart des signalements reçus par la Gespa concernait la catégorie supérieure des disciplines (**40**). La deuxième ligue était concernée dans **huit** cas, et la troisième et la quatrième ligue dans respectivement **deux** et **un** cas. **Un** signalement portait sur une rencontre de coupe, et **trois** sur des compétitions internationales. **Deux** signalements concernaient des compétitions sportives amateur, sur lesquels les paris sont interdits en Suisse.

Le droit fédéral oblige les acteurs suisses à communiquer les cas suspects à la Gespa uniquement lorsque les soupçons concernent une compétition qui a lieu en Suisse ou pour laquelle des paris sont proposés en Suisse. En toute logique, la majorité des signalements porte sur des compétitions pour lesquelles des paris peuvent effectivement être conclus auprès des sociétés de loterie suisses. La liste de l'offre de paris autorisés en Suisse est publiée sur le site Internet de la Gespa<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> <https://www.gespa.ch/fr/lutte-contre-les-activites-illegales/manipulations-de-competitions>

### 3.3 Genre

Selon une évaluation des signalements reçus par la Gespa en 2022, ceux-ci portent à nouveau presque exclusivement sur des compétitions masculines. Sur les 57 manifestations sportives signalées, une seule concerne une compétition exclusivement féminine. La Gespa a également reçu une annonce à propos d'une compétition mixte au cours de l'année sous revue. Il convient toutefois de tenir compte du fait que le football est le sport qui génère le plus grand chiffre d'affaires en termes de paris et que l'offre des paris y est nettement plus étoffée sur les compétitions masculines que féminines. Dans un cas, il n'a pas été possible de déterminer s'il s'agissait d'une rencontre féminine ou masculine.



Illustr. 4: Signalements reçus par sexe

## 4. Traitement par la Gespa

### 4.1 Autorités de poursuite pénale

Les poursuites pénales relèvent de la compétence des cantons. Afin de garantir la circulation efficace des informations, la Gespa collabore avec l'Office fédéral de la police (fedpol). Cet office fait l'interface avec les autorités de poursuite pénale et, si nécessaire, transmet les cas concrets aux cantons. L'an dernier, les collaboratrices et collaborateurs concernés de la Gespa et de fedpol se sont à nouveau rencontrés lors d'une séance constructive. Le processus de transfert d'informations a été une fois de plus considérablement allégé. Un tri plus rigide des cas par la Gespa garantira que seuls sont transmis aux autorités de poursuite pénale les cas qui déclenchent des mesures pénales en Suisse.

### 4.2 Groupe de Copenhague

Dans le cadre de l'examen d'un signalement, si les indices de manipulation se confirment et qu'aucune circonstance particulière ne s'oppose à sa transmission, la Gespa le partage avec les membres du GdC via la plateforme d'Antidoping Denmark (add). Ce système offre aux participants une vue d'ensemble globale puisqu'il replace les observations de procédures dans une perspective plus générale,

observations qui pourraient sembler peu suspectes si elles étaient envisagées isolément. Souvent, seul le croisement de différents événements dans différents pays permet d'aboutir à des soupçons concrets.

En 2022, la Gespa a partagé 43 signalements (2021 : 65) avec ses partenaires du GdC. Ce faisant, elle est restée le membre de loin le plus actif du groupe. La plateforme a recueilli 54 signalements en tout. La Gespa était donc à l'origine de près de 80 % des signalements diffusés entre les partenaires internationaux du GdC. L'an dernier, la Gespa est intervenue au sein de ce réseau pour que des mesures soient prises et les autres pays membres incités à échanger davantage de signalements. Le GdC a décidé de se consacrer à cette question en 2023 et d'étudier des moyens d'action possibles.

## 5. Cas ayant un lien avec la Suisse

La Gespa ne fournit des informations sur des cas individuels spécifiques ayant un lien avec la Suisse que si les soupçons sont fondés – et seulement lorsque toutes les vérifications ont été menées et le traitement pénal est assuré.

Pour autant que l'on puisse en juger, aucune condamnation n'a été prononcée en Suisse pour manipulation active ou passive de compétitions sportives en 2022. Toutefois, comme mentionné ci-avant, la Gespa a contribué de façon significative à l'échange international d'informations. Elle doit aussi impérativement identifier les évolutions à un stade précoce dans le cadre de son appréciation des risques pour pouvoir, si nécessaire, exclure des ligues et compétitions supplémentaires de l'offre de paris. Les signalements à la Gespa et leur analyse minutieuse jouent un rôle capital à ce titre.

## 6. Remarques finales

En 2022, le monde du sport s'est largement normalisé après deux années grevées par la pandémie. Après la levée des restrictions liées au coronavirus, les compétitions ont repris normalement durant l'année sous revue. Étonnamment, ce retour à la normale n'a pas donné lieu à une hausse des soupçons de manipulation de compétitions sportives. Les motifs possibles de ce nombre restreint ont été évoqués ci-avant. Une chose est cependant sûre: le marché des paris demeure dynamique et les manipulateurs trouveront toujours de nouveaux moyens pour réaliser des profits par des pratiques frauduleuses. Dès lors, les efforts déployés par les acteurs de la Convention de Macolin, qui forme une base juridiquement et politiquement réfléchie et légitimée par l'Etat de droit pour lutter contre les manipulations, demeurent essentiels afin de pouvoir proposer des paris sportifs sûrs et préserver autant que possible l'intégrité du sport.

## Annexe

H/F = Hommes / Femmes

### 1. Football

Tournois de clubs asiatiques

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Asie	AFC Champions League	H	1	
<b>1</b>			<b>1</b>	

Afrique

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Egypte	Première ligue	H	1	
Tunisie	Ligue 1	H	1	
<b>2</b>			<b>2</b>	

Asie

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Chine	Super League	H	7	
Corée du Sud	Ligue K3	H	1	
Émirats arabes unis	League Cup	H	1	
<b>3</b>			<b>9</b>	

Europe

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Albanie	Superliga	H	1	
Bulgarie	Parwa liga	H	3	
Italie	Série B	H	2	
Kazakhstan	Première ligue	H	1	
Kosovo	Superliga	H	2	
Pologne	Ligue I	H	1	
Pologne	Ligue II	H	1	
Pologne	Ligue III	H	1	
Slovaquie	Fortuna Liga	H	1	
Espagne	La Liga 2	H	1	
Suède	Allsvenskan	H	1	
Suisse	Super League	H	1	
Turquie	Süper Lig	H	2	

Pays de Galles	Divers	H	1	
<b>14</b>			<b>19</b>	

#### Amérique du Nord

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Honduras	Liga Nacional	H	7	
<b>1</b>			<b>7</b>	

#### Amérique du Sud

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Bolivie	Primera División	H	1	
Brésil	Série A	H	1	
Brésil	Brasileiro B	H	3	
Pérou	Primera División	H	17	
<b>4</b>			<b>22</b>	

#### 2. e-sport

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Suisse	ESL League (Counterstrike)	H / F	1	
<b>1</b>			<b>1</b>	

#### 3. Handball

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Europe	EHF European League	H	1	
<b>1</b>			<b>1</b>	

#### 4. Patinage artistique sur roulettes

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Suisse	Championnat suisse	N/A	1	
<b>1</b>			<b>1</b>	

#### 5. Tennis

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Inde	ITF Mumbai	H	1	
<b>1</b>			<b>1</b>	

#### 6. Volley-ball

Pays / continent	Ligue / compétition	H / F	Nbre signalements	Remarques
Finlande	Mestaruusliiga	F	1	
Turquie	Efeler Ligi	H	1	
<b>2</b>			<b>2</b>	